

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES

Nombre de conseillers : 16
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 21

Séance du 7 Septembre 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois, le Sept du mois de Septembre, à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Trente-Et-Un du mois d'Août, s'est réuni
au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,
Étaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVault Jean-Michel ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ;
HUILLET Pierre-Jean ; LADEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; SEMPASTOUS Jean-Paul
Mmes BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CUILHE Sandrine ; DUBARRY
Béatrice ; HUILLET Paule ; TROUILH Françoise
Étaient absents : M. LARROQUE Jean-François
Mme CRESCENT Sylvie
Excusés :
Mme CAMES Colette a donné procuration à Mme. HUILLET Paule
Mme DELANNOY Delphine a donné procuration à Mme TROUILH Françoise
M. LARRIEU Bernard a donné procuration à M. HUILLET Pierre-Jean
M. ROUDIER Pascal a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule
M. PELARREY a donné procuration à M. BASTIANINI Jean-Pierre
Mme Pierre-Jean HUILLET a été nommé secrétaire de séance.
M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 16 conseillers municipaux présents.
Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer
Le procès-verbal de la séance du 9 Juin 2023 étant approuvé.

Délibération N° D39/2023
Code 7-5
Vote : Unanimité

Demande de subvention au titre de la Dotation de solidarité Intempéries

M. le Maire explique que suite aux intempéries ayant frappée la commune au printemps, il a été décidé de
procéder à une demande de financement au titre de la dotation de solidarité intempéries afin de financer les
restaurations, notamment du cimetière qui a subi les dommages les plus importants, et notamment par la
réalisation d'équipements de drainage des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget,

Ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE

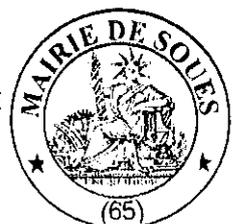
M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la dotation de solidarité
intempéries pour faire face aux dommages causés par les intempéries de mai 2023.

AUTORISE

M. Le Maire à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou
tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Roger LESCOUTE



Certifié exécutoire par Roger LESCOUTE, Maire, le
Date de transmission en Préfecture :